



Articles de Bricolage et Jardin

Présentation du nouveau barème applicable
au 1er janvier 2026 et les éco-modulations

Webinaire du 09.09.2025

Sommaire

01

Périmètre
produits

02

Principes du
barème
national

03

Les éco-
modulations

04

Vos liens utiles
et démo

05

Calendrier

Posez vos questions dans le module Q&R



01

Périmètre produits

Les produits pris en charge par Ecomaison



CATÉGORIE N°1



Les outillages
du peintre



CATÉGORIE N°2



Les machines
et appareils
**motorisés
thermiques**

CATÉGORIE N°3



Outillage à main
et leurs accessoires



Gros objets et
machines non
électriques/
thermiques



Outils et supports
de travail en
hauteur



Équipement
personnel et
accessoires
de protection
de bricolage



Bâches de
bricolage



Seaux, auges et
contenants

CATÉGORIE N°4



Outils à main
d'entretien du
jardin



Équipement
personnel de
jardinage



Pots de fleur et
contenants



Bâches, housses,
films et filets



Équipement de
plein air



Structures
extérieures non
maçonnées



ecomaison



ecomaison

Ecomaison

Exclusions et cas particuliers

Produits conçus pour être exclusivement utilisés par des professionnels :

Validation de la méthodologie par la DGPR

Note de l'OCABJ – Transmise par Ecomaison (mail du jeudi 03 juillet 2025)



► Accessoires et consommables des produits DEEE :

Conformément à l'avis relatif au champ d'application de la filière REP EEE, les composants et consommables ne sont pas à considérer comme des sous-ensembles et ne sont donc pas des EEE.

Ainsi :

- si les forets/mèches/disques sont destinés à être exclusivement utilisés dans un ABJ électrique => ces produits sont hors REP EEE et hors REP ABJ
- si les forets/mèches/disques sont destinés à être utilisés dans un ABJ soit électrique soit thermique soit à main => ces produits sont dans la REP ABJ (dans la famille correspondante).

► Piscines : REP PMCB sauf pataouettes (REP Jeux et Jouets)

► Les aménagements maçonnés : REP PMCB

► Quincaillerie : REP PMCB ou REP Ameublement

► Ornements décoratifs : sculptures, statues, fontaines... HORS REP

Posez vos questions dans le module Q&R



02

Principes du barème national

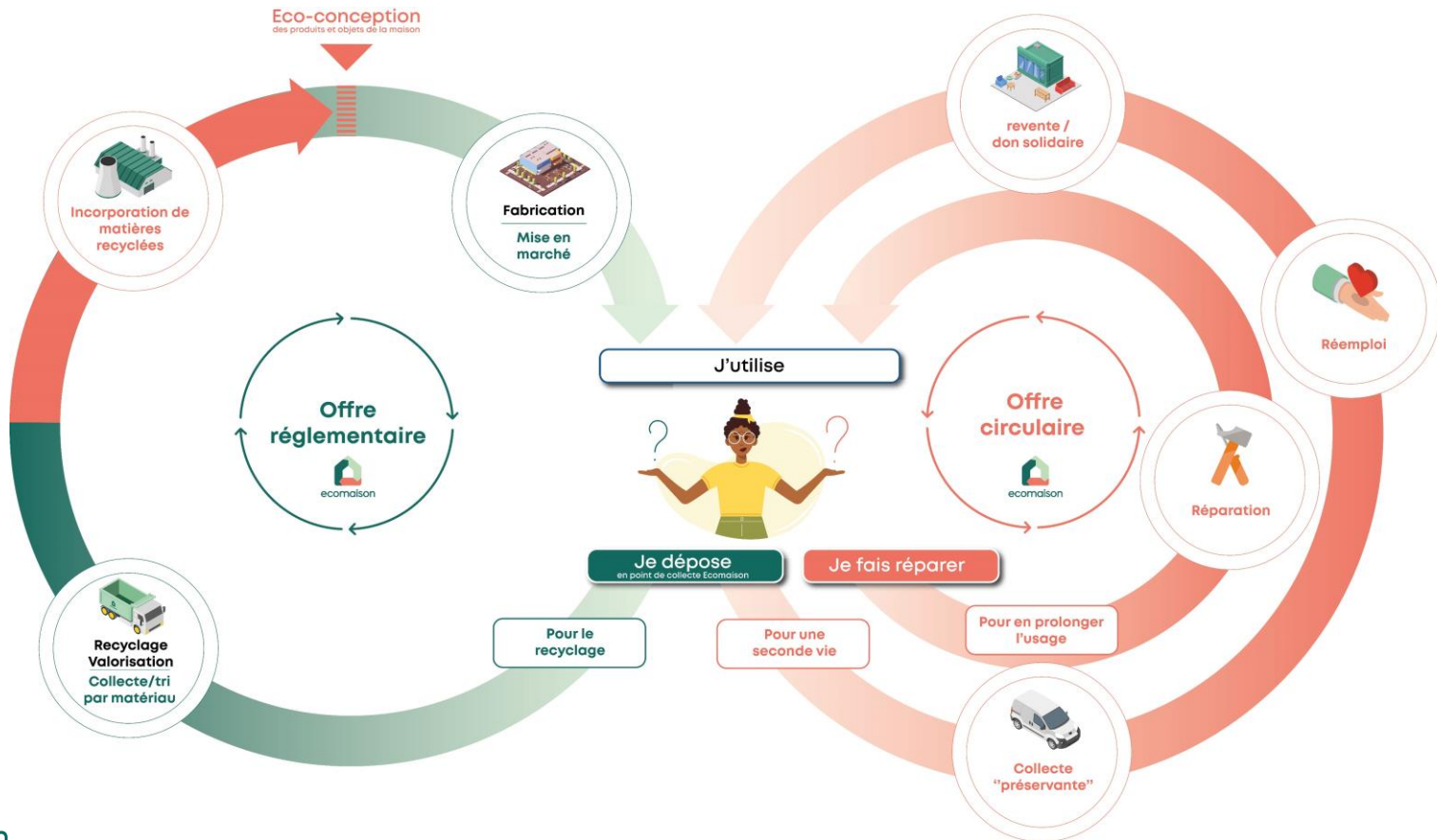
Rappel des objectifs de la filière ABJ

Catégories	Objectifs de collecte ¹		Objectifs de réemploi		Objectifs de recyclage	
	2024	2027	2024	2027	2024	2027
1. Outillage du peintre	15 %	25 %	-	-	37 %	50 %
2. Machines et appareils motorisés thermiques	28 %	45 %	5 %	11 %	37 %	55 %
3. Matériel de bricolage	13 %	25 %	4 %	10 %	55 %	65 %
4. Produits et matériels destinés à l'entretien et à l'aménagement du jardin	13 %	20 %	2 %	5 %	40 %	55 %

- Des objectifs quantitatifs en 2 temps qui dessinent une trajectoire de montée en charge
- Une obligation de moyen en réemploi et réparation :
 - 5% des contributions
- Un maillage national :
 - équipement des collectivités locales
 - obligation de reprise pour les distributeurs



Notre mission : vous accompagner dans la mise en œuvre de votre stratégie circulaire pour les produits et matériaux de la maison



Grille des tarifs d'éco-participation 2026

Catégorie 3 – Bricolage



En € HT / tonne	MONOMATÉRIAU (95%)		MAJORITÉ (>50%)		MONOMATÉRIAU (95%)		MAJORITÉ (>50%)	MIX MATÉRIAUX OU AUTRE ASSEMBLAGE DE PLUS DE 3 MATÉRIAUX
	Inerte >95%	Céramique >95%	Métal	Bois certifié ⁽¹⁾	Biosourcé > 95%	Plastique > 95%	Biosourcé, plastiques et textiles > 50%	
1 Outillage à main et leurs accessoires	22€	-	22€	74€	87€	270€	460€	460€
2 Gros objets et machines non électriques non thermiques et accessoires	15€	15€	10€	14€	44€	65€	135€	135€
3 Outils et supports de travail en hauteur	15€	15€	10€	14€	44€	65€	135€	135€
4 Équipement personnel et accessoires de protection du bricolage	22€	-	22€	74€	87€	270€	460€	460€
5 Bâches de bricolage	-	-	-	-	87€	270€	460€	460€
6 Seaux, auges et contenants	22€	22€	22€	35€	87€	187€	395€	395€

Catégorie 4 – Jardin



En € HT / tonne	MONOMATÉRIAU (95%)		MAJORITÉ (>50%)		MONOMATÉRIAU (95%)		MAJORITÉ (>50%)	MIX MATÉRIAUX OU AUTRE ASSEMBLAGE DE PLUS DE 3 MATÉRIAUX
	Inerte >95%	Céramique >95%	Métal	Bois certifié ⁽¹⁾	Biosourcé > 95%	Plastique > 95%	Biosourcé, plastiques et textiles > 50%	
7 Outillage à main et leurs accessoires	22€	-	22€	74€	87€	270€	460€	460€
8 Équipement personnel et accessoires de protection de jardinage	22€	-	22€	74€	87€	270€	460€	460€
9 Pots de fleurs et contenants	22€	22€	22€	35€	87€	187€	395€	395€
10 Bâches, housses, films et filets	-	-	-	-	87€	270€	460€	460€
11 Équipements de plein air et accessoires	15€	15€	10€	14€	44€	65€	135€	135€
12 Structures extérieures non maçonnées	15€	15€	10€	14€	44€	65€	135€	135€

Posez vos questions dans le module Q&R



03

Les éco- modulations

2 dispositifs incitatifs pour améliorer le recyclage des ABJ

1. Des tarifs modulés en fonction de la recyclabilité, de la gestion durable et de l'allongement de la durée d'usage (pièces détachées)



Tarifs
modulés



Recyclabilité



Gestion durable
des ressources



Mise à disposition
Pièces détachées



2. Les primes à l'incorporation de matières recyclées



Primes



Incorporation de
Matière Recyclée

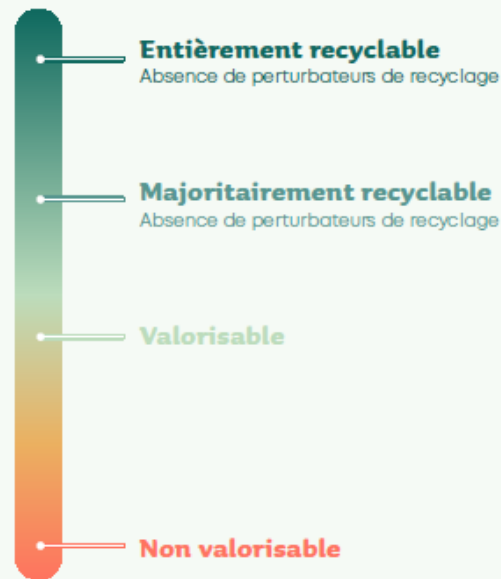
New

Qu'est-ce que la recyclabilité ?

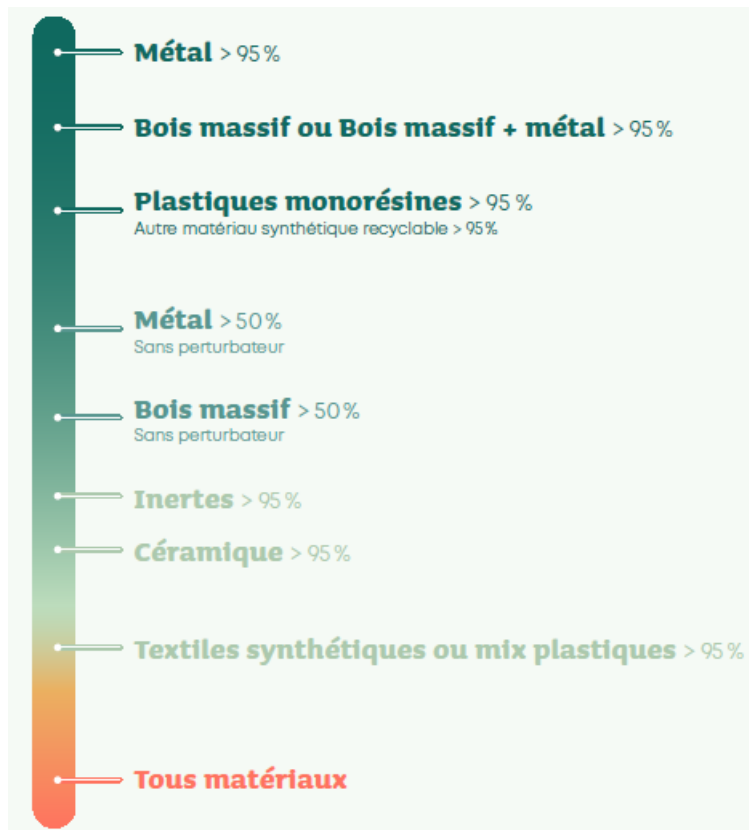
► Mise à jour de l'échelle des coûts techniques de recyclage

- Pour chaque famille et typologie de produit, Ecomaison propose une mise à jour de l'échelle de coût qui fonde les tarifs avec
 - Le matériau principal du produit
 - Le niveau de recyclabilité
 - Pour les produits en bois la certification gestion durable de la ressource
- Le coût technique de recyclage d'un produit en fin de vie diffère en fonction du positionnement du produit sur cette échelle de coût, pour un matériau donné
- **L'amplitude** de modulation aboutit à des coûts différenciés sur cette échelle

4 niveaux de recyclabilité



Echelle de recyclabilité pour les ABJ



Promouvoir la gestion durable (bois depuis 2025)

- Les modulations des tarifs liées à la gestion durable des ressources renouvelables et à l'utilisation de matières biosourcées sont indiquées lors de la déclaration.
- Les produits sont donc à déclarer directement avec le code produit correspondant et les tarifs « gestion durable » et « matériaux biosourcés » sont automatiquement appliqués.

100% de pénalité par rapport au tarif bois certifié si non certifié

Attention : si le bois est non certifié, la prime mise à disposition de pièce détachées ne s'applique pas



Produit à base de Bois Massif et assimilé

Contient une proportion minimum de bois « gestion durable », i.e. issu de forêts gérées durablement et :

- Certifié PEFC, FSC ou Label bois de France
- Ou tout autre système équivalent de diligence raisonnée

Mise à disposition des pièces détachées (depuis 2024)

► Existe depuis 2024

► Attention – depuis 01/01/2025 : changement de méthode

→ n'est plus une prime cash back à terme mais directement inclus dans l'éco-participation avec un bonus de 10% du montant.

► Preuve : mise à disposition des documents justificatifs via un formulaire Ecomaison dans votre Espace service.

8 Caractéristiques

Éléments de toutes dimensions et poids

0 0 0

9 Éco-modulation

Sélectionner une éco-modulation

Sans éco-modulation

Avec éco-modulation

Calculer le montant d'éco-participation

Réinitialiser

0

1

Exemple composteur 30kg

Bois massif certifié > 95%
Avec mise à disposition de
pièces détachées

Bois massif certifié
> 95%

Bois massif non
certifié > 95%



0,38€

0,42€

0,84€

Effort(s)
d'éco-conception

La prise en compte de l'IMR Plastique dès 2025

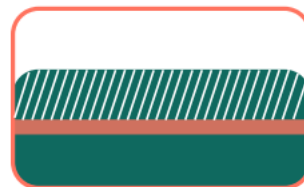
► Création d'une prime IMR plastique 2025 (en expérimentation)

- *Plastiques éligibles sous REP :*
 - **Résines concernées : PP, PEHD, PS, PVC, ABS.**
 - **Origine du recyclé post-consommateur**
 - **Issue d'une unité de recyclage à moins de 1500 km du lieu de collecte**
 - **En provenance d'une collecte sous REP dans le cadre d'un éco-organisme français**
 - **Applicable à l'échelle du produit fini.**

► Modalités de preuve :

- *Pièces à transmettre :*
 - **Certificats LNE d'incorporation (fournis par les fabricants)**
 - **Certificats RecyClass (fournis par les régénérateurs)**

Matériau composant le produit



Volume éligible (X-Y)%

Seuil d'incorporation Y%

teneur de recyclé incorporé X%

► Seuil d'incorporation :

- Minimum : **70 %** de MPR correspondant aux critères ci contre

► Barème :

- **450 € HT par tonne** de matières plastiques recyclées éligibles

► Mode de calcul :

- Application du barème aux tonnes éligibles sur la base des **codes produits**

► Application :

- À compter du **1^{er} juillet 2025**

► Extension pour 2026 :

-  **Sondage** ouvert jusqu'au 31 août 2025

Identification du périmètre d'éligibilité

- La proximité est considérée comme satisfaite lorsque les étapes de **collecte**, de tri, de recyclage, et d'incorporation des matières recyclées se déroulent dans un rayon **maximal de «1500 kilomètres autour du barycentre du territoire hexagonal** (46° 29' 38" N, 2° 36' 10" E, calculé par l'IGN).»



Exemple du pot de fleurs 1kg



PP monomatériau
>95%
Avec incorporation
de matière recyclée
Post-consommateur



PP monomatériau
>95%

0,19€
- prime versée
au Metteur
sur le marché

0,19€

Effort(s)
d'éco-conception

Mix plastiques

0,40€

Pas d'impact sur la codification pour 2026

- Sauf Evolution du code 90% vers un code 95%
- Pas de code particulier pour l'incorporation de matière recyclée
- Un code spécifique matériaux pour les produits constitués majoritairement de bois qui serait NON certifié (identique à ceux du barème 2025)
- Pas de nouveau code produit, ni de nouvelle catégorie
- Poursuite de la modulation sur la mise à disposition de pièces détachées

Posez vos questions dans le module Q&R



04

Vos liens utiles

La présentation des tarifs 2026 est disponible dans le guide des tarifs



Guide des tarifs 2026

RÉPONDEZ À VOS OBLIGATIONS
ET DÉCOUVREZ LES BONUS
ET RÉDUCTIONS POUR
L'ÉCO-CONCEPTION
DES PRODUITS

ARTICLES DE BRICOLAGE
ET DE JARDIN

APPLICABLE AU 1^{er} JANVIER 2026
VERSION DU 30 JUIN 2025



ARTICLES DE BRICOLAGE ET DE JARDIN

Barème classique (en € HT / tonne)

Catégorie 3 - Bricolage

En € HT / tonne

	MONOMATERIAU (50%)		MAJORITÉ (50%)		MONOMATERIAU (50%)		MAJORITÉ (50%)		MIX MATÉRIEAUX OU AUTRE ASSEMBLAGE DE PLUS DE 3 MATÉRIEAUX
	Matériau 100%	Matériau 100%	Matériau 100%	Matériau 100%	Matériau 100%	Matériau 100%	Matériau 100%		
1 Outils de jardin et outils de bricolage	22€	-	22€	74€	270€	460€	460€	135€	
2 Outils de jardin et outils de bricolage	10€	10€	10€	14€	44€	65€	135€	135€	
3 Outils de jardin et outils de bricolage	10€	10€	10€	14€	44€	65€	135€	135€	
4 Outils de jardin et outils de bricolage	22€	-	22€	74€	270€	460€	460€	135€	
5 Outils de jardin et outils de bricolage	22€	-	22€	74€	270€	460€	460€	135€	
6 Outils de jardin et outils de bricolage	22€	-	22€	74€	270€	460€	460€	135€	

ARTICLES DE BRICOLAGE ET DE JARDIN

Barème classique (en € HT / tonne)

Catégorie 4 - Jardin

En € HT / tonne

	MONOMATERIAU (50%)		MAJORITÉ (50%)		MONOMATERIAU (50%)		MAJORITÉ (50%)		MIX MATÉRIEAUX OU AUTRE ASSEMBLAGE DE PLUS DE 3 MATÉRIEAUX
	Matériau 100%	Matériau 100%	Matériau 100%	Matériau 100%	Matériau 100%	Matériau 100%	Matériau 100%		
1 Outils de jardin et outils de bricolage	22€	-	22€	74€	270€	460€	460€	135€	
2 Outils de jardin et outils de bricolage	22€	-	22€	74€	270€	460€	460€	135€	
3 Outils de jardin et outils de bricolage	22€	-	22€	74€	270€	460€	460€	135€	
4 Outils de jardin et outils de bricolage	22€	-	22€	74€	270€	460€	460€	135€	
5 Outils de jardin et outils de bricolage	22€	-	22€	74€	270€	460€	460€	135€	
6 Outils de jardin et outils de bricolage	22€	-	22€	74€	270€	460€	460€	135€	

10 Tarif conseillé pour le bon usage.

La grille complète des tarifs applicables au 1^{er} janvier 2026 est disponible via les outils habituels :

- Outil en ligne de codification et affichage des tarifs : [accéder](#) 
- Générateur des codes produit Ecomaison (Fichier Excel) : [télécharger](#) 

Bon à savoir

La codification et les codes Ecomaison à 11 chiffres ne changent pas

Les tarifs pour le régime simplifié sont toujours disponibles à l'unité



DEMO DES OUTILS

Posez vos questions dans le module Q&R

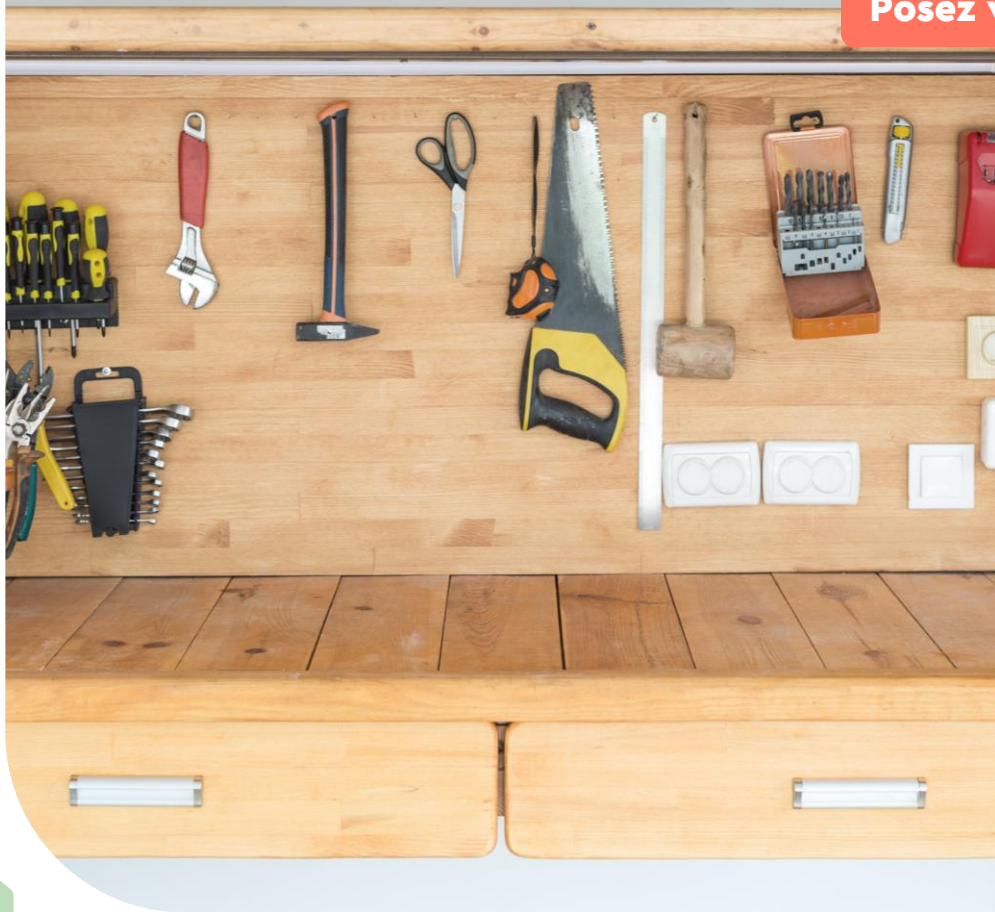


05

Calendrier

Calendrier des déclarations 2026

Déclarations trimestrielles	Période de mises en marché	Barème applicable	Période de déclaration	Date limite de paiement
	4^e trimestre 2025 1 ^{er} septembre au 31 décembre	Barème 2025	1 ^{er} au 31 janvier 2026	15 février 2026
	1^{er} trimestre 2026 1 ^{er} janvier au 31 mars	Barème 2026	1 ^{er} au 30 avril 2026	15 mai 2026
	2^e trimestre 2026 1 ^{er} avril au 30 juin	Barème 2026	1 ^{er} au 31 juillet 2026	15 août 2026
	3^e trimestre 2026 1 ^{er} juillet au 30 septembre	Barème 2026	1 ^{er} au 31 octobre 2026	15 novembre 2026
	4^e trimestre 2026 1 ^{er} octobre au 31 décembre	Barème 2026	1 ^{er} au 31 janvier 2027	15 février 2027
Déclaration annuelle	Année 2025 du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	Barème 2025	1 ^{er} au 31 janvier 2026	15 février 2026
	Année 2026 du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	Barème 2026	1 ^{er} au 31 janvier 2027	15 février 2027



Questions / Réponses



Pour en savoir plus

Découvrez tous les documents utiles
sur ecomaison.com

Suivez nos actualités
sur notre site web et nos réseaux



Besoin d'aide ?



0811 69 68 70

Du lundi au vendredi de 9h à 17h
Service 0,05€/appel + prix d'appel



contact@ecomaison.com